

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 68

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271493>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Toujours davantage de femmes veuves et célibataires

Entre 1880 et 1960, la population du canton de Vaud a passé de 238 730 personnes à 429 512, ce qui représente une augmentation de 190 782 personnes, ou des quatre cinquièmes de la population de 1880.

La population du canton augmente donc, en comparaison des autres cantons ou d'autres pays, d'une manière constante et modérée. Cet accroissement de la population vaudoise se fait par accroissement naturel de la population mais aussi par immigration d'autres cantons et de l'étranger.

Le nombre d'habitants de plus de 65 ans, dans la population résidente du canton, était, lors du recensement général de 1960, de 49 684, soit plus du triple du nombre d'habitants du même âge en 1880, qui était de 15 140.

Par contre, le nombre d'habitants de moins de 15 ans était en 1880 de 74 757. Il est en 1960 de 85 712.

Donc, le nombre croissant de personnes de plus de 65 ans, plus rapide que l'accroissement de la population « jeune » permet de dire que la population résidente du canton « vieillit ».

Le nombre d'habitants entre 15 et 65 ans a augmenté, entre 1880 et 1960, moins que le nombre d'habitants de plus de 65 ans, relativement à l'ensemble de la population.

Ces faits prennent leur véritable importance si l'on prend en considération ceci : en 1960, on a compté parmi la population résidente dans le canton, 54 293 étrangers, presque exclusivement limités aux groupes d'âge entre 25 et 50 ans.

Donc, le vieillissement de la population d'origine vaudoise est plus marqué que ne l'indiquent les chiffres donnés plus haut.

Ce fait du « vieillissement » de la population vaudoise peut être observé également dans d'autres cantons de la Suisse et dans d'autres pays de l'Europe occidentale.

Il est la conséquence de la diminution de la mortalité qui a eu lieu dans ces décennies, de la régulation du nombre des naissances, de la longueur augmentée de la vie.

La conséquence la plus importante de ce vieillissement de la population est la baisse progressive de la fertilité de la population.

Surmortalité masculine

Si l'on examine de plus près les changements survenus entre 1880 et 1960 dans le canton de Vaud, dans ce groupe de plus de 65 ans, on peut constater que le nombre des femmes a une tendance croissante et régulière à devenir plus grand que le nombre d'hommes.

Cette tendance se retrouve aussi, par exemple, dans la population des nations civilisées à l'occidentale, comme les Etats-Unis d'Amérique, par exemple, et à un point plus marqué encore.

La diminution des risques de mort après l'accouchement, la plus grande mortalité masculine adulte par violence, par excès d'alcool, de tabac, la plus lourde tâche imposée aux hommes dans les activités de la société, leur esprit plus aventureux et plus entreprenant, leur plus grande agressivité patente expliquent ces différences.

Il reste cependant probable qu'une fois qu'il n'y aura plus de différences de métier et de professions entre les sexes, la mortalité en relation avec l'âge tendra à s'égaliser.

Le nombre des femmes veuves, dans le canton de Vaud, a passé de 5058, en 1880, à 14 079, en 1960, tandis que le nombre d'hommes veufs a passé de 2670 à 4345 seulement.

Voici donc une conséquence de la surmortalité masculine dans les décennies précédentes. Le nombre des femmes célibataires était, en 1880, de 921 et de 4741 en 1960 ; les chiffres correspondants pour les hommes étant de 863 et 1916.

Il y a donc une tendance croissante à avoir davantage de femmes veuves et célibataires que d'hommes veufs et célibataires dans cette population de plus de 65 ans qui augmente plus rapidement que les autres groupes d'âge, comparativement avec la population totale.

Ce mouvement s'amplifiera encore pen-

dant quelques années pour atteindre son maximum vers 1980. A partir de cette époque, la vague démographique de l'après-guerre sera en pleine activité et aura des enfants qui contribueront à faire baisser le pourcentage des personnes âgées.

Les problèmes posés par la vieillesse seront d'une acuité particulière dans les années qui viennent. Il importe d'en être conscients et lucides pour trouver des solutions efficaces et humaines.

HSM d'après C. Vijil y Tarjon, (Lausanne) et Informations sociales (Paris).

Retraite de la première femme licenciée en théologie

La fusion des Eglises libre et nationale a marqué la fin du ministère de Mlle Lydia von Auw, la première femme licenciée en théologie de Suisse romande, la première femme docteur en théologie de l'Université de Lausanne. Mlle von Auw obtint sa licence à la faculté des Cèdres en 1924 avec une thèse intitulée « Essai d'une histoire du modernisme catholique en Italie » ; sa thèse de doctorat, soutenue en 1949 devant la faculté de théologie de l'Université de Lausanne, avait pour sujet « Angelo Clareno et les mystiques franciscains ».

Mlle von Auw a été pasteur à Cormoret, à Rolle, à Ollon, aumônier de l'institution de Saint-Loup, de 1936 à 1948, puis pasteur à l'Auberson en 1950 pour terminer son ministère à Chavanne-le-Chêne, de juillet 1960 à 1966.

Elle prend sa retraite à Morges, dont elle est bourgeoise depuis 1958.

Les femmes universitaires

L'Association vaudoise des femmes universitaires, qui compte 140 membres — chiffre qui ne représente bien entendu pas le nombre des femmes porteuses d'un diplôme universitaire habitant le canton — a tenu son assemblée générale le 27 septembre, sous la présidence de Mlle Erna Hamburger, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

La section a créé deux prix pour des gymnasiens méritants, qui ont été remis, au mois de juillet, à une gymnasienne du Belvédère et à une gymnasienne de la Cité. Elle a accueilli huit jeunes filles qui venaient d'être immatriculées et a créé ainsi d'utiles contacts. Elle a envoyé à Noël des paquets à des universitaires réfugiées en Allemagne. Mlle Blanche Guisan a accepté de rédiger le bulletin de l'Association suisse, qui a pris une vie nouvelle. Mlle Hamburger, parvenue au terme de son mandat, a été remplacée comme présidente par Mlle Marguerite Rouffy, qui enseigne le français à l'Ecole normale et au Gymnase du soir, participe au travail de commissions pédagogiques internationales.

L'assemblée a désigné ses déléguées à l'assemblée de l'Association suisse des femmes universitaires qui se réunira les 29 et 30 octobre, à Neuchâtel, sous la présidence de Mme Berthe Lang-Porchet (Lausanne), qui est, en outre, la représentante de la Suisse au comité de la Fédération internationale.

Les maîtresses ménagères

Il y a vingt ans, le 30 novembre 1946, naissait, à Lausanne, la Fédération romande des maîtresses ménagères, sous la présidence de Mlle Plancherel (Fribourg), aujourd'hui présidente d'honneur, avec l'appui de M. G. Chevallaz, alors directeur de l'Ecole normale, avec le concours de Mmes Michod-Grandchamp et Mellet-Briod (Lausanne). Cette association, qui n'a cessé de promouvoir l'enseignement ménager et le perfectionnement des maîtresses, a siégé à Lausanne le 24 septembre, sous la présidence de Mlle M. Dessonnaz (Fribourg), qui rappela la naissance de la société, son travail, les cours qu'elle a créés, ses voyages d'étude, la publication du bulletin, paraissant tous les deux mois, dont une des rédactrices, Mlle S. Meylan (Lausanne), se retire et sera remplacée par Mlle A. Salina (Vucherens).

Le congrès de la Fédération internationale de l'enseignement ménager, convoqué prochainement à Bristol, sera suivi d'un voyage d'étude en Suisse. Pour les prochains cours fédéraux, on a proposé à l'OFIAMT l'enseignement des adultes.

Les sections vaudoises, par la voix de Mme J. Bonard-Cuany, valaisanne et fribourgeoise, ont résumé leur activité, puis les maîtresses ménagères ont visité la cathédrale, se sont rendues en car à Lutry où elles ont apprécié un exposé de Mme A. Virieux-Raymond, qui enseigne la philosophie à l'Ecole Vinet. S. B.

NEUCHÂTEL

Association Suisse des femmes universitaires

43^e assemblée ordinaire des déléguées à Neuchâtel

Samedi 29 octobre

Excursion au Locle, à Boudry, soirée amicale.

Dimanche 30 octobre

9 h. précises : Assemblée des déléguées à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général.

L'ordre du jour comprend, entre autres : La partie administrative, l'élection de deux membres du Comité central. Proposition de la section de Vaud : Mme M. Hofstetter-Narbel, Dr ès sc. (réélection). Proposition de la section de Zurich : Mme Ruth Vischer-Frey, Dr en droit, avocate, en remplacement de Mme M.-L. Junod-Sarasin, Dr phil. II, arrivant au terme de son mandat.

Rapport des Commissions

1. Intérêts professionnels.
2. Bourses.
3. Entraide.
4. Relations internationales, 50^e session du Conseil de la FIFDU.

Honneurs universitaires

Commemoration du XX^e anniversaire de l'UNESCO

Exposé de Mme Hélène Guinand-Cartier, lic. en droit, Genève, membre de la Commission suisse pour l'UNESCO.

L'UNESCO et la promotion de la femme

12 h. 30 : Réception à l'Hôtel de Ville par la Ville de Neuchâtel, représentée par son président, M. Philippe Mayor, puis banquet au Palais DuPeyrou.

GENÈVE

Réunions et conférence

Mercredi 26 octobre

Genève

Association des commis, 10, rue du Perron, 20 h. 30. La femme dans la cité, le groupe de travail de l'Association de femmes de carrières libérales et commerciales, vous présentera ses premières conclusions (oratrices : Mmes Guinand, Manassévitche, Gampert, Jaccard).

Lundis 17, 24 et 31 octobre

Genève

Salle Centrale, 20 h. 30. Cours gratuit d'information civique organisé par plusieurs sociétés féminines. « Comment la femme est-elle protégée par la loi ? »

Une enquête

La semaine de cinq jours, à l'école

Le Centre de liaison des Associations féminines vaudoises fait actuellement une enquête sur la semaine de cinq jours à l'école. Les lectrices qui ne font pas partie de groupements féminins n'ont pas reçu le questionnaire et, pourtant, ce problème les intéresse aussi. Plus les réponses seront nombreuses, plus les conclusions qu'on en tirera seront significatives de l'opinion générale sur laquelle se baseront en partie les autorités lorsqu'il s'agira de prendre une décision.

La semaine de cinq jours étant réalisée dans bon nombre de professions, il est actuellement question d'envisager son introduction dans les écoles. Il nous intéresserait de connaître votre opinion sur le plan familial. Aussi, vous serions-nous reconnaissants de répondre à la question suivante et de la motiver.

Voudriez-vous que les enfants aient congé le samedi de façon que leurs parents puissent les avoir tout à eux durant un week-end de deux jours complets ?

OUI, parce que

.....

.....

.....

NON, parce que

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A nos abonnées dont la profession est indépendante

Pour établir de nouveaux liens entre lectrices, le journal offrira, en 1967, à celles de nos abonnées qui exercent une activité indépendante, la possibilité de publier leur nom dans le cadre de la rubrique « Solidarité féminine ».

Les personnes que cette proposition, aux conditions particulièrement avantageuses, intéresserait, sont priées de remplir la formule ci-dessous et de l'envoyer à l'administration du journal « Femmes suisses et le Mouvement féministe », 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Nom et prénom :

Adresse :

Profession :

Veillez me faire parvenir les conditions d'annonces dans le cadre de la « Solidarité féminine ».

Signature :

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Suzanne Amrein - Graf

PHOTO - CINÉ - SOUVENIRS

27, quai des Bergues - Genève

Pour vos tricotés, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

Ty. Phoo TEA
DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE

Questionnaires à retourner pour la fin d'octobre au plus tard à Mme Christiane Paschoud, Primerose 8, 1007 Lausanne.